

crédit des régions du pays où la situation économique laisse le plus à désirer.

Le gouvernement du Canada tient également compte, dans sa politique de gestion des dettes, des exigences d'emprunt des provinces et des répercussions de ces emprunts sur l'économie canadienne. Il discute régulièrement de ces questions avec les provinces. A une réunion fédérale-provinciale tenue à Winnipeg au printemps 1970, par exemple, comme on s'inquiétait des répercussions de la fermeté du dollar canadien sur notre croissance économique et le niveau de l'emploi, le ministre des Finances a demandé aux provinces de s'assurer qu'elles avaient pleinement étudié la disponibilité des fonds sur le marché de capitaux canadien avant de lancer des émissions à l'extérieur du Canada. La même requête fut adressée par la suite à tous les emprunteurs canadiens. Nous avons constaté une collaboration remarquable sous ce rapport et le recours aux marchés de capitaux étrangers de la part des Canadiens a diminué sensiblement. Afin d'aider les autres paliers de gouvernement à trouver leurs fonds au Canada, le gouvernement fédéral a restreint ses emprunts publics aux marchés à court et à moyen termes, laissant les marchés à long terme aux autres gouvernements et aux emprunteurs du secteur privé.

Je pense que dans les limites imposées par la constitution et de la façon dont il s'est soucié du bien économique de tout le pays, le gouvernement s'est montré disposé à accomplir précisément ce dont on regrette l'absence dans la motion à l'étude.

[Français]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Puis-je signaler qu'il est 1 heure, monsieur le président?

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme il est une heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi. (La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[Français]

M. Rodrigue: Monsieur le président, j'aimerais employer les quelques moments à ma disposition pour traiter de la façon dont est préparé le budget présenté chaque année par le ministre des Finances. J'aimerais voir figurer dans ce fameux budget certaines informations qui, à mon avis, sont très importantes et permettraient d'exposer la véritable situation économique du pays.

Ce qui m'étonne dans l'exposé budgétaire que présente chaque année l'honorable ministre des Finances, ce sont les montants considérables qui figurent au chapitre de la dette nationale, de même que les montants réclamés chaque année pour payer l'intérêt sur la dette nationale.

La dette nationale du Canada, qui était de 75 millions de dollars en 1867, lors de la Confédération, a quintuplé avant la première guerre mondiale, pour passer à près de 314 millions de dollars. Après la première guerre, la dette passait à 1 milliard 200 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 500 p. 100 en six ans.

Par la suite, nous avons traversé la crise économique de 1929 et la deuxième guerre mondiale. La dette nationale du Canada s'élevait, en 1945, à plus de 11 milliards de

dollars. De 1945 à 1960, nous avons connu une nouvelle augmentation, quoique moins rapide que celle des années de la guerre, augmentation qui s'est traduite par un autre milliard de la dette pour la porter à \$12,089,195,000.

De 1960 à 1968, soit sur une période de huit ans, la dette nette a encore augmenté pour atteindre 16 milliards de dollars, et l'on peut s'attendre qu'avec le budget annoncé par l'ancien ministre des Finances (M. Benson), en octobre dernier, cette dette augmentera d'un autre milliard avant que se termine l'exercice financier en cours.

Ce qui est le plus frappant, c'est de constater les sommes de plus en plus élevées que les contribuables ont appris à payer chaque année au chapitre de l'intérêt sur la dette nationale.

En 1969-1970, les dépenses réelles engagées pour payer l'intérêt sur cette dette se sont élevées à \$1,709,932,172. En 1970-1971, selon les chiffres qui figurent à l'article 15 du chapitre 8 des prévisions budgétaires, les dépenses pour le service de la dette ont été de \$1,822,843,840. En 1971-1972, toujours selon la même source, les prévisions pour le service de la dette s'élèvent à 1 milliard 994 millions et passeront à \$2,160,385,000 au cours de l'année 1972-1973.

• (1410)

Monsieur le président, l'intérêt que les 22 millions de Canadiens devront verser s'élève à environ 2 milliards de dollars par année. Ce montant représente, pour chaque Canadien, la somme de \$100 par année.

Or, il est bon de se rappeler qu'en 1945, soit après la deuxième guerre mondiale, que l'intérêt payé sur la dette nationale était de \$26.42 per capita. Ce montant est passé par la suite à \$42.17 au cours de 1960 et, 12 ans plus tard, soit en 1972, chaque Canadien devra déboursier environ \$100 pour payer l'intérêt sur la dette nationale. Je ne parle pas ici de l'intérêt qu'il en coûte aux provinces, aux municipalités, aux commissions scolaires, lequel s'élève à tout près de 3 milliards de dollars par année présentement.

Voilà les fruits du régime financier dont le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont été et sont encore les fidèles serviteurs.

Mais il s'en trouve, monsieur l'Orateur, pour dire qu'il est bon qu'il en soit ainsi, tel M. Alexander Hamilton, le porte-parole de la finance internationale et, surtout, le porte-parole du parti conservateur des fédéralistes, aux États-Unis, qui affirmait qu'une dette publique est une bénédiction nationale, parce qu'elle met à la disposition des hommes d'affaires, des financiers, une forme de placement sûr.

Un ministre des Finances canadien, disait, vers les années 1945, que la dette nationale était le baromètre de la civilisation et, comme preuve à l'appui, ce même ministre des Finances disait: Eh bien, les papous d'Afrique n'ont pas de dette nationale et ils ne sont pas civilisés.

D'autres, monsieur l'Orateur, répètent qu'une dette nationale ne nuit pas au pays parce que les Canadiens se doivent mutuellement cette dette, et que l'argent qui est déboursé pour entretenir cette dette passe d'un gousset à l'autre.

C'est vrai en ce qui a trait à une certaine partie, monsieur l'Orateur, mais un très petit nombre de Canadiens moyens ont placé leurs épargnes dans la dette publique du Canada, des provinces, des municipalités ou des commissions scolaires. Ces gens devraient savoir que ces